FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

9ème Assemblée Générale Ordinaire « Financière » de la Ligue Ile-de-France de Rugby

Procédure d'enregistrement des Pouvoirs de Vote

Paris – Octobre 2020

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Principe

Chaque association doit désigner la personne qui sera porteuse de son droit de vote lors de l'Assemblée Générale Ordinaire « Financière » du **jeudi 22 Octobre 2020**.

L'association donne ainsi **pouvoir** à l'un de ses membres actifs majeur de la représenter lors du vote dématérialisé.

C'est le Président de l'association qui accorde ce pouvoir.

Le pouvoir est généré depuis l'application Oval-e.

Il prend forme d'un fichier pdf authentifié (signé électroniquement).

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

La connexion à l'application Oval-e

L'application est accessible à https://ovale2.ffr.fr/

Seul le Président de l'association possède les droits permettant la désignation d'un pouvoir.

Il doit donc se connecter via son couple identifiant / mot de passe personnel.

L'identifiant est son numéro de licence.

Son mot de passe est connu de lui seul ; en cas d'oubli, une procédure de « Mot de passe oublié » permet de récupérer un nouveau mot de passe, en renseignant son numéro de licence et l'email enregistré dans Oval-e.

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

L'écran de connexion

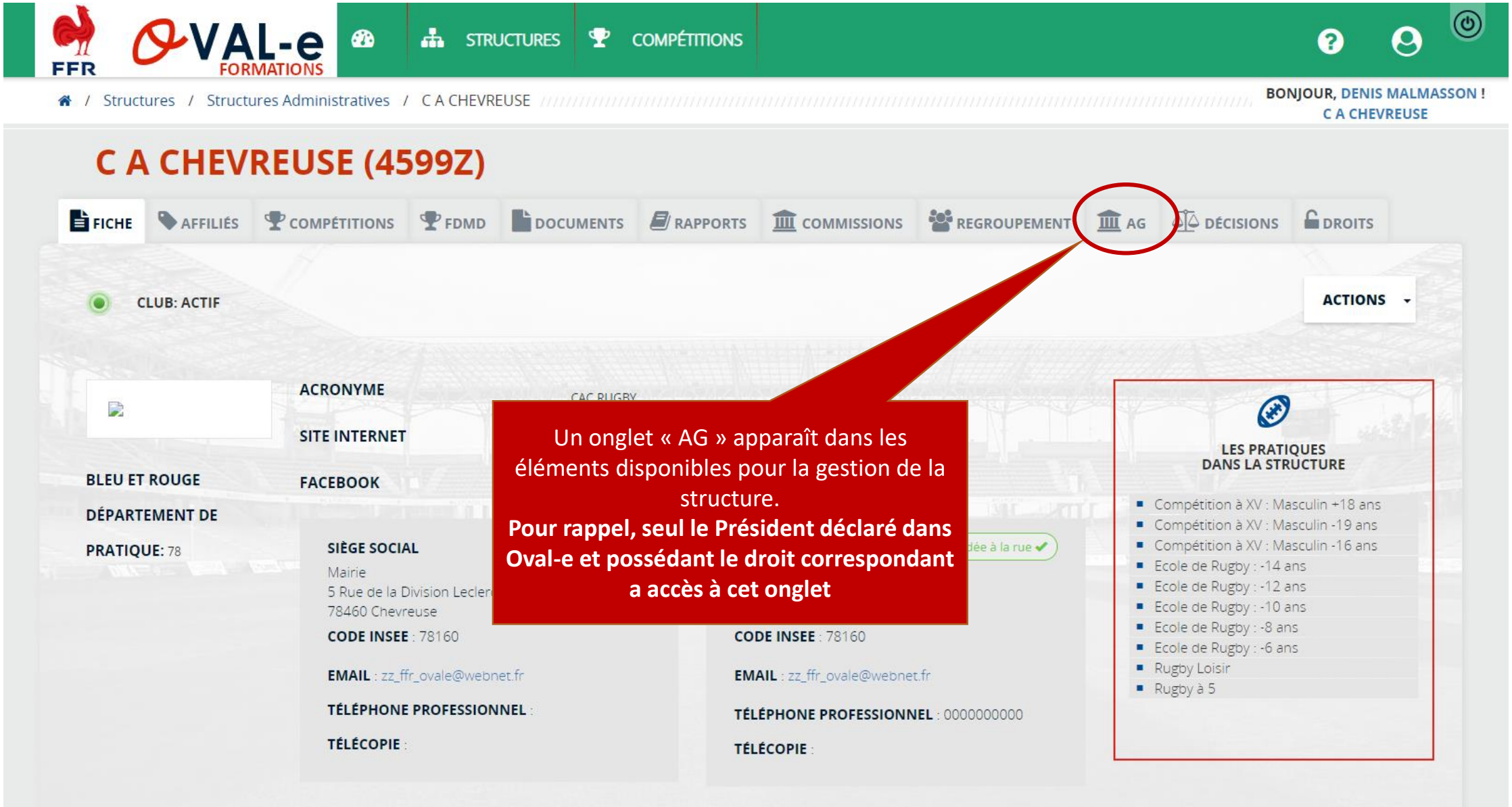


Aller sur la page de son association



A cet emplacement, figurent l'identité de la personne connectée et du club sur lequel elle est connectée.
Un clic sur le nom du club permet d'atteindre directement la page du club.

Atteindre la gestion des AG pour la structure



Un onglet « AG » apparaît dans les éléments disponibles pour la gestion de la structure.

Pour rappel, seul le Président déclaré dans Oval-e et possédant le droit correspondant a accès à cet onglet

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Liste des AG

En cliquant sur l'onglet AG, le Président de l'association affiche les AG en cours ou passées



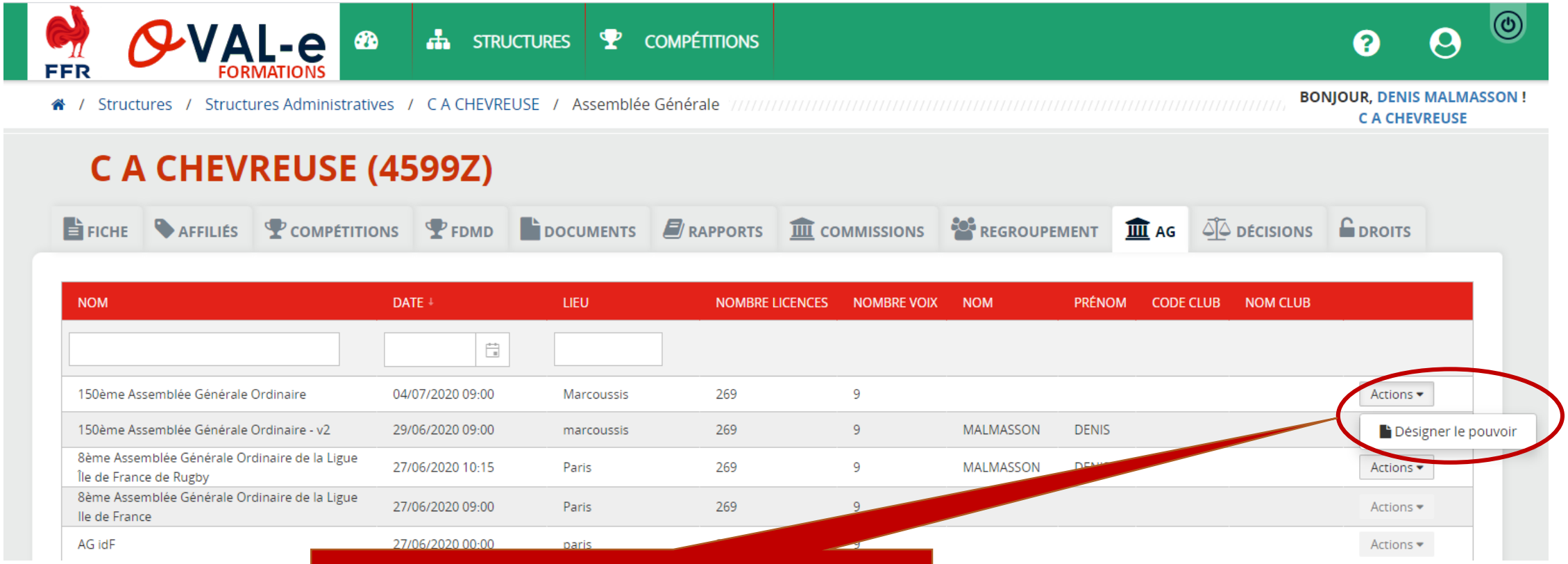
En regard des AG pour lesquelles une action est possible (une désignation de pouvoir est à valider), le bouton « action » est actif

Les boutons « action » des AG passées ou non actives sont grisés, et non actifs.

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Lancer la procédure de désignation du pouvoir

La première action de la désignation permet de choisir la personne qui portera le pouvoir de l'association pour les votes de l'AG.

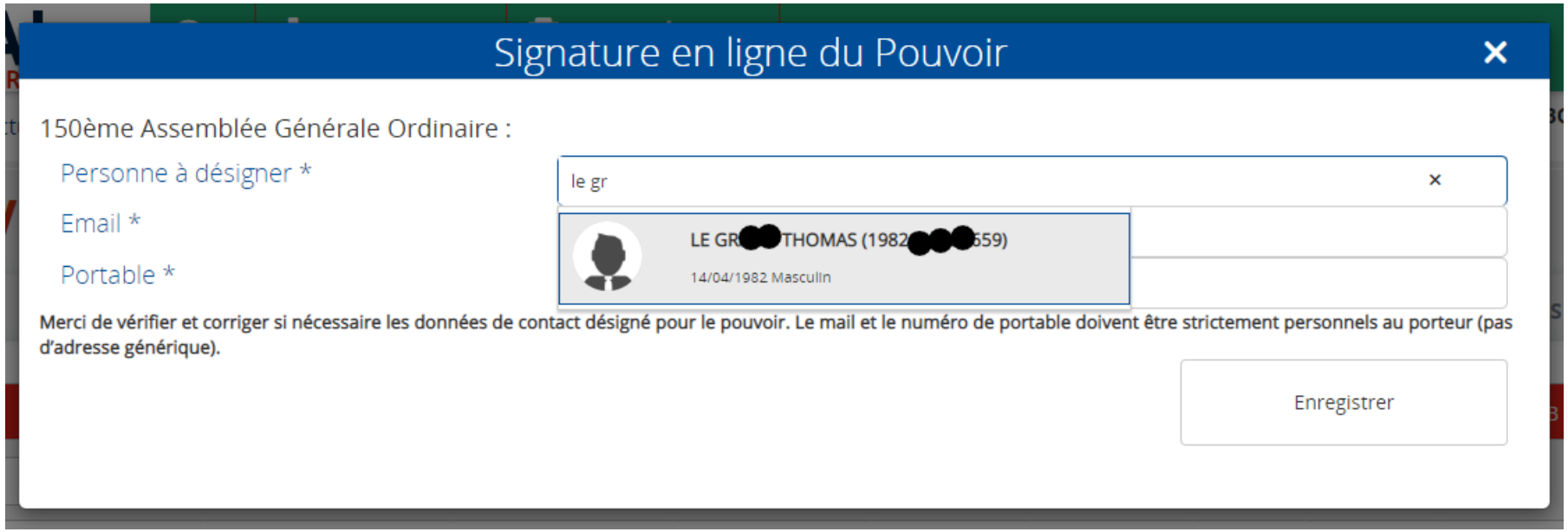


En regard de l'AG pour laquelle la désignation doit être faite, un clic sur « Action » déroule un menu. Il faut ensuite choisir l'option « Désigner le pouvoir ».

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Choisir le porteur du pouvoir

Dans la fenêtre de désignation, le nom du Président apparaît par défaut. Si le Président souhaite désigner un autre membre de l'association, la saisie des premiers caractères du nom de la personne dans le champ « Personne à désigner » fait apparaître la liste des personnes habilitées à porter le pouvoir (licence active, licencié majeur). Un clic sur la personne sélectionnée valide le choix dans le champ « Personne à désigner ».

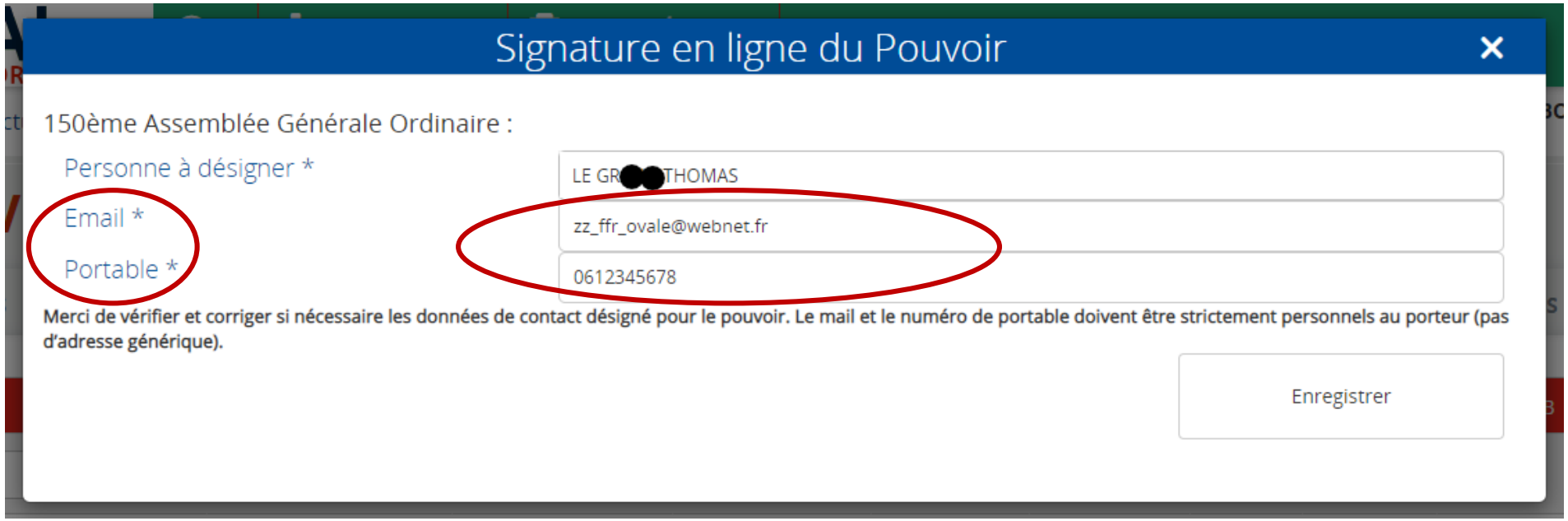


FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Vérifier les coordonnées de la personne désignée

Cette étape est fondamentale dans le processus. Il faut contrôler que les informations Email et Portable de la personne désignée pour porter le pouvoir sont bien renseignées dans l'application Oval-e.

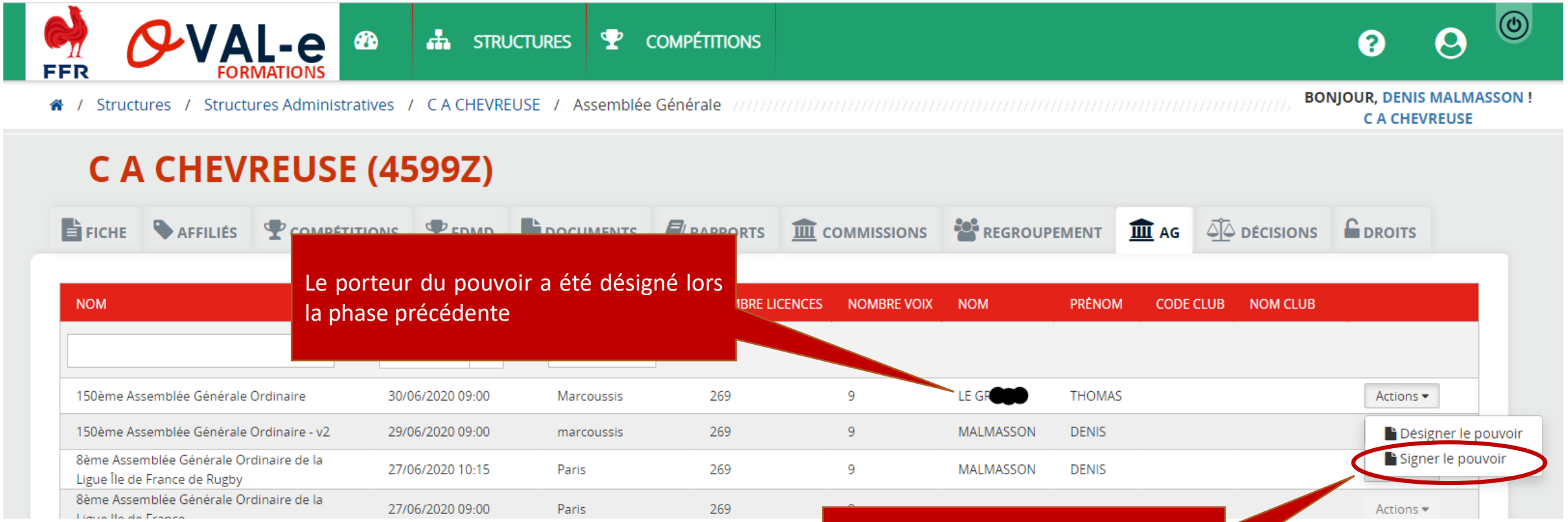
Ce sont ces données qui seront utilisées pour fournir au porteur du pouvoir l'accès à l'application de vote à distance. Il est donc primordial qu'elles soient justes. Il faut donc les corriger ou les renseigner à cette étape, dans les deux champs prévus à cet usage.



FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Lancer la signature en ligne du pouvoir

Le bouton « Action » permet après la désignation du porteur du pouvoir de signer électroniquement ce pouvoir en sélectionnant l'option « Signer le pouvoir ».



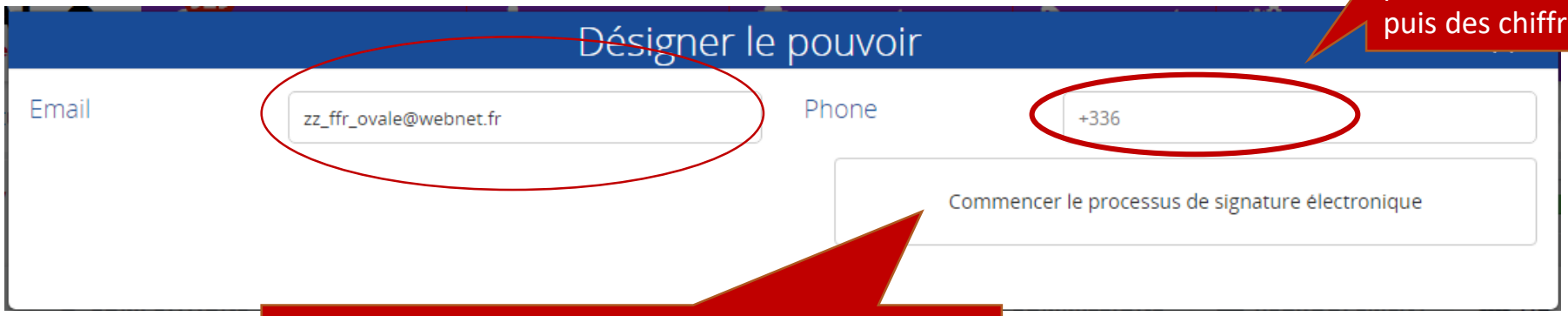
FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Vérifier les coordonnées du Signataire

Il faut s'assurer que les coordonnées du signataire (le Président de l'Association), sont exactes. La fenêtre qui s'ouvre permet de les contrôler et si nécessaire de les compléter ou de les corriger.

Note : si la personne désignée porteur du pouvoir est le Président lui-même, cette étape a été réalisée lors de la désignation du pouvoir.

Ces coordonnées doivent être rigoureusement complétées : les données Email et Téléphone portable sont les éléments qui vont permettre la certification de la signature.

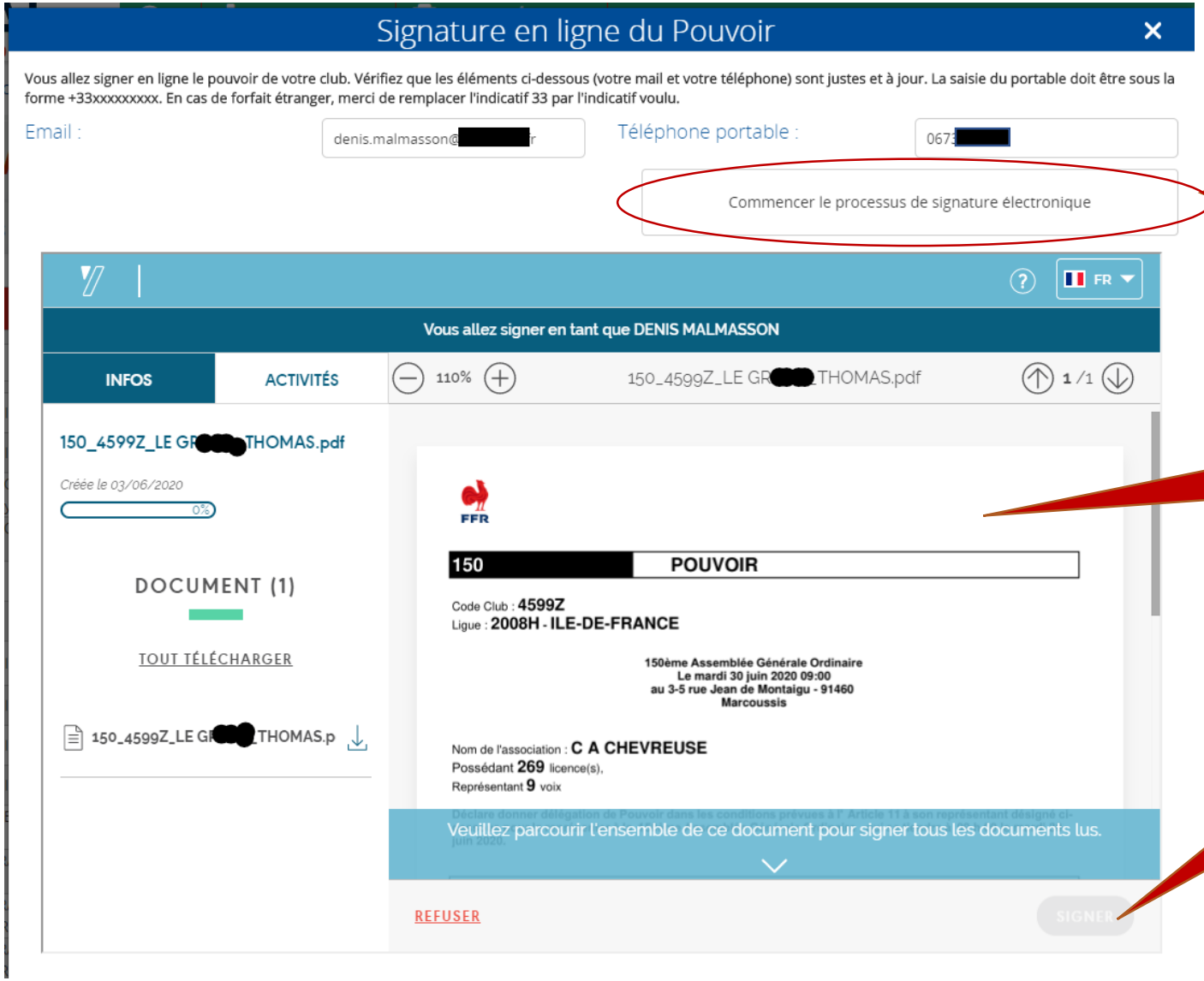


Un numéro de portable doit être saisi obligatoirement en norme internationale. Il doit être précédé de l'indicatif du pays (+33 pour la France), puis des chiffres du numéro sans le premier 0.

Une fois les éléments saisis, actionner le bouton lançant la procédure de signature

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Lancer la signature du pouvoir



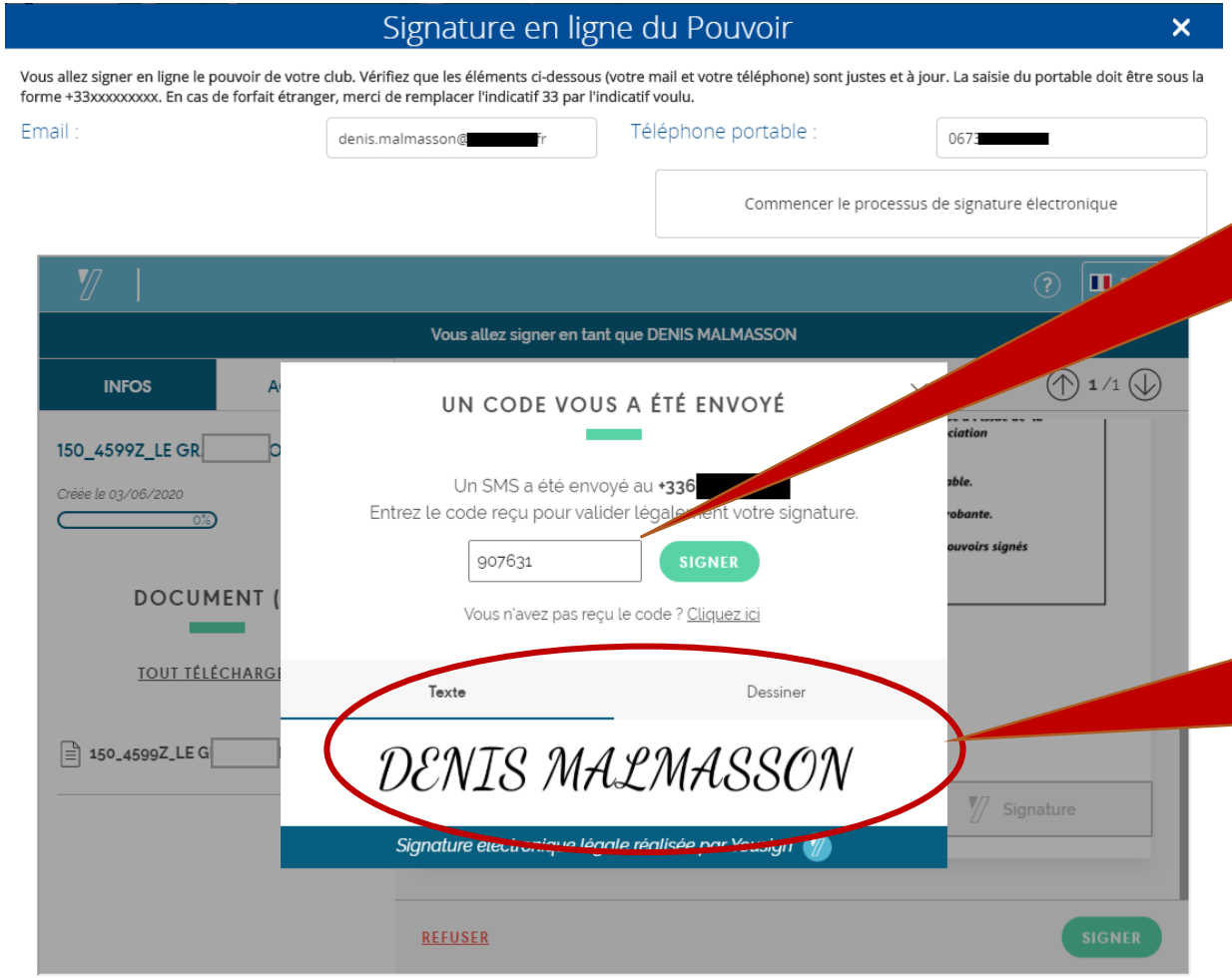
L'action sur ce bouton ouvre la fenêtre du document à relire et à signer

Le document s'affiche, pour relecture avant approbation

Le bouton « SIGNER » reste grisé tant que l'ensemble du document n'aura pas été lu par défilement vers le bas.

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Valider la signature



Après lecture complète du document et action sur le bouton « SIGNER », un code est envoyé par SMS sur le portable du signataire déclaré (le Président). C'est la saisie de code qui authentifie le document, par apposition d'un certificat numérique crypté et horodaté.

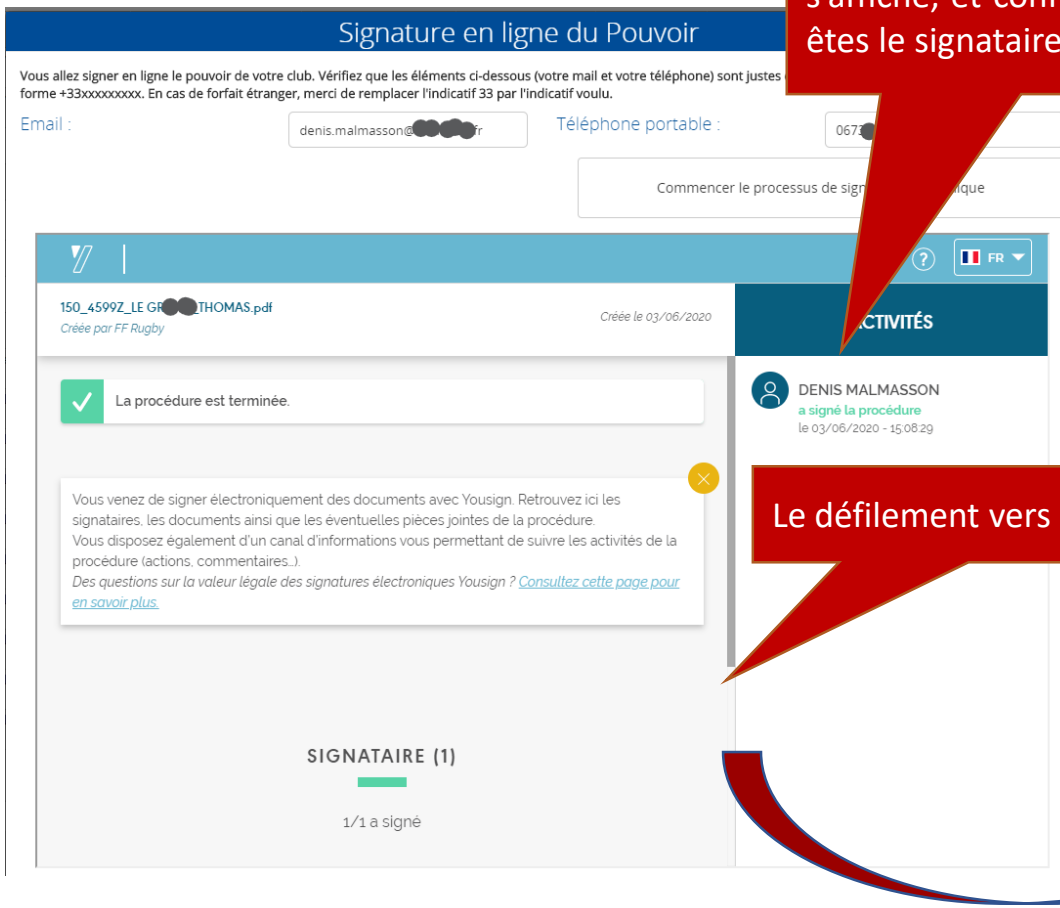


Une signature visuelle est apposée, qui peut être réalisée « à main levée » via l'outil « Dessiner ». Cette signature visuelle n'a qu'une valeur symbolique. Ce sont le certificat numérique et son horodatage associés au document qui ont valeur probante.

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

Confirmation de la signature

Après saisie du code, la confirmation de la signature s'affiche, et confirme que vous en êtes le signataire.



Le défilement vers le bas….

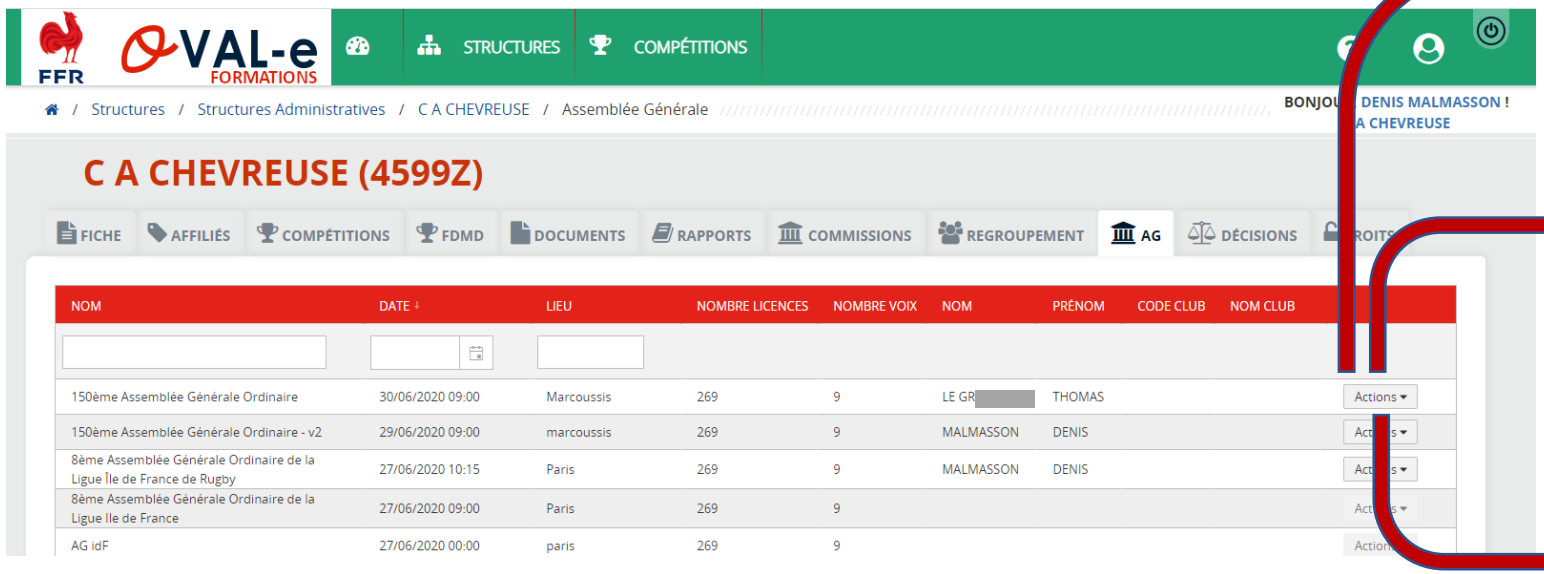


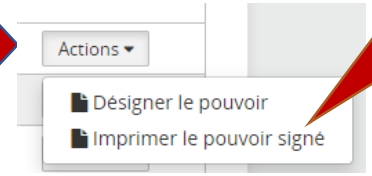
… permet d'accéder au lien de téléchargement du document signé.

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

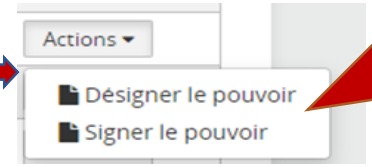
Consultation de l'état de la désignation – Impression du pouvoir signé

A tout moment, jusqu'à 15 octobre 2020 à 18 heures, le Président peut consulter l'état de sa désignation, la modifier, et imprimer le pouvoir signé.

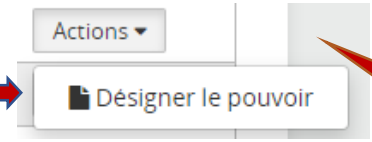




L'action « Imprimer le pouvoir signé » indique que la désignation en cours est valide et permet le téléchargement du pouvoir validé.



Si le menu affiche « Signer le Pouvoir », la désignation a été faite, mais le pouvoir n'a pas été signé numériquement. L'action permet de lancer la procédure de signature.



Si seule l'action « Désigner le pouvoir » s'affiche, personne n'a encore été désigné.

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

POINTS A RETENIR

Seul le Président de l'Association a accès à la fonction de désignation du pouvoir.

La procédure, l'invite dans l'ordre à :

- **Désigner la personne qui portera le pouvoir du club.** Il peut se désigner lui-même (choix par défaut de l'application) ou désigner tout affilié majeur de son association,
- **Vérifier les coordonnées mail et téléphone portable nécessaire à l'envoi des codes pour la participation aux votes de l'Assemblée Générale,**
- **Contrôler ses propres coordonnées et notamment son numéro de portable pour la procédure de signature,**
- **Générer, relire et signer numériquement le pouvoir, avec contrôle de l'identité par envoi d'un SMS,**
- **Télécharger et imprimer s'il le souhaite le pouvoir signé.**

FFR LIGUE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

POINTS IMPORTANTS

ATTENTION : si une personne a été désignée sous Oval-e mais sans procédure de signature, le pouvoir n'a pas été généré ni validé; le club n'est donc pas représenté.

Le Président peut jusqu'au 15 octobre 2020 à 18 heures modifier le porteur du pouvoir au sein de son association. Il lui suffit de reprendre la procédure au niveau de la désignation, et signer numériquement le nouveau pouvoir.

ATTENTION : le dernier pouvoir signé en date par le Président sera le seul valide. Toute désignation précédente, y compris signée numériquement, est annulée.

CONTACT

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Directeur Administratif et Financier de la LIFR

Franck CIBOIS
01 43 42 49 89 / 07 62 76 36 44
f.cibois@idfrugby.fr

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE